

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTRÉAL-OUEST**

**PROVINCE OF QUEBEC  
TOWN OF MONTREAL WEST**

**RÈGLEMENT N° 2009-007**

**BY-LAW No. 2009-007**

**RÈGLEMENT MODIFIANT  
LE PLAN D'URBANISME DE LA  
VILLE DE MONTRÉAL-OUEST**

**BY-LAW TO MODIFY THE  
PLANNING PROGRAMME OF  
THE TOWN OF MONTREAL WEST**

Adopté à la séance tenue le  
30 juin 2009

Passed at the meeting held on  
June 30, 2009

## VILLE DE MONTRÉAL-OUEST

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL-OUEST

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue au 50 avenue Westminster Sud, Montréal-Ouest, Province de Québec, le 30 juin à 20h00.

ATTENDU que le conseil municipal a adopté par voie de résolution un projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal-Ouest» lors d'une séance ordinaire tenue le 28 avril 2009;

ATTENDU que, le 20 mai 2009, une assemblée de consultation publique s'est tenue sur ledit projet de règlement;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance spéciale tenue le 23 juin 2009;

#### **Le Conseil décrète ce qui suit:**

Il est statué et ordonné que le Règlement du Plan d'urbanisme, adopté par le Conseil de la Ville de Montréal le 22 novembre 2004 sous le numéro 04-047 et qui constitue, en vertu du décret numéro 975-2005, le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal-Ouest, soit modifié comme suit.

1. Le texte du Règlement 04-047, intitulé « Introduction » du Plan d'urbanisme (Partie I), est remplacé par la section « Prologue » du document intitulé « Ville de Montréal-Ouest Plan d'urbanisme », daté du 30 juin 2009 et joint au présent règlement comme Annexe « A » pour en faire partie intégrante.
2. L'actuel chapitre 1 du Plan d'urbanisme, intitulé « Le parti d'aménagement », est remplacé par le texte et la carte du chapitre 1 « Une vision pour Montréal-Ouest » du document intitulé « Ville de

## TOWN OF MONTREAL WEST

### BY-LAW TO MODIFY THE PLANNING PROGRAMME OF THE TOWN OF MONTREAL WEST

At the regular meeting of the Town of Montreal West held at 50 Westminster Avenue South, Montreal West, Province of Quebec, on June 30, at 8:00 p.m.

WHEREAS a draft By-Law entitled " By-Law To Modify the Planning Programme of the Town of Montreal West ", was adopted by resolution of the Municipal Council at a regular sitting held on April 28, 2009;

WHEREAS on May 20, 2009, a public consultation meeting was held on the said draft By-Law;

WHEREAS a notice of motion of this By-Law was given at a special meeting held on June 23, 2009;

#### **The Council decrees the following:**

It is enacted and ordered that the Planning Programme, adopted by the Council of the City of Montreal on November 22, 2004, under number 04-047, which constitutes the Planning Programme of the Town of Montreal West, in accordance with Order in Council No. 975-2005, be amended as follows.

1. The text of By-Law 04-047 entitled "Introduction" of the Planning Programme (Part I) is replaced with the section "Introduction" of the document entitled "Town of Montreal West Planning Programme", dated June 30, 2009, and attached to the present By-Law as Appendix "A" to form an integral part hereof.
2. Current chapter 1 of the Planning Programme entitled "Planning approach" is replaced with the text and map of chapter 1 "A Vision for Montreal West" of the document entitled "Town of Montreal

Montréal-Ouest Plan d'Urbanisme», daté du 30 juin 2009 et joint au présent règlement à l'Annexe « A » pour en faire partie intégrante.

3. L'actuel chapitre 2 du Plan d'urbanisme, intitulé « Les orientations d'aménagement », est remplacé par le texte, la carte et les tableaux du chapitre 2 « La revitalisation du centre-ville » du document intitulé « Ville de Montréal-Ouest Plan d'Urbanisme», daté du 30 juin 2009 et joint au présent règlement à l'Annexe « A » pour en faire partie intégrante.

4. L'actuel chapitre 3 du Plan d'urbanisme, intitulé « La mise en œuvre du plan d'urbanisme», est remplacé par le texte, les cartes et les tableaux du chapitre 3 « Les modifications d'affectation du sol et de zonage » du document intitulé « Ville de Montréal-Ouest Plan d'Urbanisme», daté du 30 juin 2009 et joint au présent règlement à l'Annexe « A » pour en faire partie intégrante.

5. L'actuel chapitre 4 du Plan d'urbanisme, intitulé « La planification détaillée », est remplacé par le texte et les tableaux du chapitre 4 « Le renouvellement des infrastructures » du document intitulé « Ville de Montréal-Ouest Plan d'Urbanisme », daté du 30 juin 2009 et joint au présent règlement à l'Annexe « A » pour en faire partie intégrante.

6. Le texte intitulé « Introduction » du Chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme (Partie II) est abrogé, et l'actuel chapitre 5.1 est remplacé par le texte, la carte et les tableaux du chapitre 5 « Le transport et la gestion de la circulation » du document intitulé « Ville de Montréal-Ouest Plan d'Urbanisme», daté du 30 juin 2009 et joint au présent règlement à l'Annexe « A » pour en faire partie intégrante.

7. L'actuel chapitre 5.2 du Plan d'urbanisme (Chapitre d'arrondissement), intitulé « Le rappel du parti d'aménagement et des

West Planning Programme», dated June 30, 2009, and attached to the present By-Law as part of Appendix "A" to form an integral part hereof.

3. Current chapter 2 of the Planning Programme entitled "Planning goals" is replaced with the text, map and charts of chapter 2 "Town Centre revitalization" of the document entitled "Town of Montreal West Planning Programme", dated June 30, 2009, and attached to the present By-Law as part of Appendix "A" to form an integral part hereof.

4. Current chapter 3 of the Planning Programme entitled "Implementation of the Master Plan" is replaced with the text, maps and charts of chapter 3 "Land-Use and Zoning Changes" of the document entitled "Town of Montreal West Planning Programme", dated June 30, 2009, and attached to the present By-Law as part of Appendix "A" to form an integral part hereof.

5. Current chapter 4 of the Planning Programme entitled "Detailed planning areas" is replaced with the text and charts of chapter 4 "Infrastructure Renewal" of the document entitled "Town of Montreal West Planning Programme", dated June 30, 2009, and attached to the present By-Law as part of Appendix "A" to form an integral part hereof.

6. The text entitled "Introduction" of the Borough Chapter of the Planning Programme (Part II) is repealed, and the current chapter 5.1 is replaced with the text, map and charts of chapter 5 "Transportation and Traffic Management" of the document entitled "Town of Montreal West Planning Programme", dated June 30, 2009, and attached to the present By-Law as part of Appendix "A" to form an integral part hereof.

7. Current chapter 5.2 of the Planning Programme (Borough Chapter) entitled "Review of the Master Plan's approach

orientations pan-montréalaises», est remplacé par le texte et les tableaux du chapitre 6 « La vie de quartier » du document intitulé « Ville de Montréal-Ouest Plan d'Urbanisme», daté du 30 juin 2009 et joint au présent règlement à l'Annexe « A » pour en faire partie intégrante.

8. Les chapitres 5.3 et 5.4 du Plan d'urbanisme (Chapitre d'arrondissement), respectivement intitulés « Côte Saint-Luc » et « Hampstead », sont abrogés.
9. L'actuel chapitre 5.5 du Plan d'urbanisme (Chapitre d'arrondissement), intitulé « Montréal-Ouest », est remplacé par le texte et les tableaux du chapitre 7 « L'amélioration des installations et des services » du document intitulé « Ville de Montréal-Ouest Plan d'Urbanisme », daté du 30 juin 2009 et joint au présent règlement à l'Annexe « A » pour en faire partie intégrante.
10. L'actuel chapitre 5.6 du Plan d'urbanisme (Chapitre d'arrondissement), intitulé « Les paramètres réglementaires applicables à l'arrondissement », est remplacé par le texte et les tableaux du chapitre 8 « La planification environnementale » suivi d'un texte intitulé « Conclusion » du document intitulé « Ville de Montréal-Ouest Plan d'Urbanisme», daté du 30 juin 2009 et joint au présent règlement à l'Annexe « A » pour en faire partie intégrante.
11. Le présent règlement s'applique au territoire de la Ville de Montréal-Ouest et entre en vigueur conformément à la loi.

**(S) Campbell Stuart, Maire**

**(S) Claude Gilbert, Greffier**

and of City-wide goals” is replaced with the text and charts of chapter 6 “Neighbourhood Life” of the document entitled “Town of Montreal West Planning Programme”, dated June 30, 2009, and attached to the present By-Law as part of Appendix “A” to form an integral part hereof.

8. Chapters 5.3 and 5.4 of the Planning Programme (Borough Chapter) respectively entitled “Côte Saint-Luc” and “Hampstead” are hereby repealed.
9. Current chapter 5.5 of the Planning Programme (Borough Chapter) entitled “Montreal West” is replaced with the text and charts of chapter 7 “Improved Facilities and Services” of the document entitled “Town of Montreal West Planning Programme”, dated June 30, 2009, and attached to the present By-Law as part of Appendix “A” to form an integral part hereof.
10. Current chapter 5.6 of the Planning Programme (Borough Chapter) entitled “Regulatory parameters applicable to the Borough” is replaced with the text and charts of chapter 8 “Green Planning” followed by a text entitled “Conclusion” of the document entitled “Town of Montreal West Planning Programme”, dated June 30, 2009, and attached to the present By-Law as part of Appendix “A” to form an integral part hereof.
11. This By-Law applies to the territory of the Town of Montreal West and shall come into force according to the law.

**(S) Campbell Stuart, Mayor**

**(S) Claude Gilbert, Town Clerk**